



# Se syndiquer

## Pour être respectés et reconnus

Dans le contexte de crise actuelle, de transformation du système ferroviaire, de notre entreprise, nos métiers, le respect de nos droits et la reconnaissance de la valeur de notre travail et du contenu de notre travail est plus que jamais d'actualité.

Cadres, agents de maîtrise, nous travaillons ensemble, nous pouvons agir ensemble.

## Pourquoi il est urgent de se syndiquer ?



### Qualifications et salaires : urgente revalorisation !

Les études, la qualification doivent être reconnues et rémunérées à leur juste niveau.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- la reconnaissance des qualifications par le salaire et non sous des formes aléatoires ;
- des augmentations générales de salaire ;
- aucun salaire maîtrise inférieur à 3060 € et cadre à 4505€ (bruts/mensuel) ;
- garantir l'égalité femme/homme dans le déroulement de carrière et la rémunération.



### Le temps de travail, ça (se) compte

C'est pour cela que nous revendiquons :

- le décompte des heures réellement effectuées ;
- la comptabilisation de toutes les heures supplémentaires payées et/ou récupérées ;
- l'allègement des charges de travail et le suivi collectif ;
- une organisation du travail permettant de concilier vie privée et vie professionnelle.



### Halte au harcèlement numérique, pour un droit à la déconnexion !

L'usage intensif du numérique induit une disponibilité permanente et sans limite qui brouille la frontière entre vie professionnelle et vie privée. Il s'agit d'une remise en cause du fondement du droit du travail qui garantit que le lien entre le salarié et l'employeur doit être temporaire et délimité dans le temps. Or, aujourd'hui nous travaillons sans liberté, sans frontière.

Pour une meilleure utilisation du numérique nous demandons :

- la mise en place d'une négociation obligatoire dans chaque entreprise sur l'utilisation des outils numériques ;
- une politique d'emploi et d'organisation de la production qui permette d'éviter le recours systématique aux heures supplémentaires ;
- l'instauration d'un droit à la déconnexion en dehors des heures de travail collectives par l'introduction de bornes horaires journalières et hebdomadaires ;
- le respect du temps libre personnel sans être sollicité par courriel ou par téléphone ;
- un encadrement du télétravail, travail bi localisé, travail nomade ou travail à distance ;
- la rémunération ou la récupération de l'ensemble des heures de travail effectuées ;
- le travail de nuit doit être limité aux missions de Service Public, avec un droit de regard des représentants du personnel (il ne doit pas découler des seuls critères de rentabilité et de productivité).



### Notre santé en jeu dans les organisations du travail

Les pressions de toutes sortes ont un prix.

Nous demandons des droits traduisant une autre conception du management, fondée sur le plein exercice de nos qualifications, leur reconnaissance et le respect de nos responsabilités.



### Pour un autre management : droits, écoute, respect

L'entretien professionnel devrait être préparé au sein du collectif de travail et les moyens mis à disposition par l'employeur devraient être discutés. L'évaluation des salariés devrait se faire sur la base de critères objectifs et transparents. Un autre mode de management est possible. Il doit

respecter les droits individuels et collectifs, permettre aux cadres de rester maîtres de leurs objectifs et de peser sur les moyens qui leur sont alloués pour les atteindre : c'est une démarche plus juste.



## Une retraite qui garantit à chacun la continuité du niveau de vie

Ingénieurs, cadres, professions techniques ou agents de maîtrise représentent 46 % du salariat (49 % au bilan d'activité 2014 de l'EPIC SNCF). Un régime de retraite par répartition n'est viable que s'il est financé solidairement par tous dans l'intérêt de tous. Il doit donc garantir à chacun la continuité du niveau de vie atteint lors du passage de l'activité à la retraite. La validation des années d'études est aussi une mesure de justice sociale, car les études contribuent au développement économique et industriel du pays.



## Nous avons obtenu dans la dernière période :

- la loi sur la représentativité (2008) qui permet aux salariés eux-mêmes de choisir les organisations syndicales qui les représenteront lors des négociations ;
- la condamnation à plusieurs reprises de l'État français par le Comité Européen des Droits Sociaux pour l'exposition de salariés à des durées excessives de travail ;
- la sauvegarde et le maintien de l'Association Pour l'Emploi des Cadres sur des missions de service public (2012) ;
- l'accord égalité professionnelle femme/homme dans la Fonction publique (avril 2013) ;
- la suppression du jour de carence pour les arrêts maladie (2013) ;
- une loi pour mieux encadrer les stages et assurer leur utilité pédagogique.



## Qu'est-ce que l'UFCM-CGT

L'UFCM-CGT a pour objet de grouper tous les Ingénieurs, Cadres, Techniciens et Agents de Maîtrise, hommes et femmes, des transports par voie ferrée (agents du cadre permanent, contractuels et salariés de droit privé), les salariés des activités connexes à la SNCF, du CCE et des CE de la SNCF, les cheminots du groupe SNCF afin d'assurer la défense de leurs intérêts professionnels, économiques ou moraux, collectifs ou individuels.

Des agents de maîtrise aux cadres dirigeants, nous avons un rapport spécifique au travail. Nous nous organisons dans l'UFCM pour que nos aspirations et notre vécu au travail se traduisent dans des revendications syndicales majoritaires.

Notre choix est aussi celui de la solidarité avec l'ensemble des salariés car nous partageons les mêmes intérêts.

Impliquez-vous, syndiquez-vous à la CGT



Prendre contact



Se syndiquer

Nom-Prénom : ..... Entreprise : .....

Adresse : .....

Etablissement : ..... Fonction : .....

E- mail : ..... Portable : ..... Fixe .....



Bulletin de syndicalisation à renvoyer à :  
Syndicat UFCM-CGT des cheminots de Lille - [ufcm.cgt.com.lille@gmail.com](mailto:ufcm.cgt.com.lille@gmail.com) - 03 28 55 76 33